

– APPEL À PROJET ÉCONOMIE

« Organiser une manifestation
commerciale »



ANNÉE 2025

Pour toute information sur le dispositif :

Lauren Chini

Cheffe de projet Petites Villes de Demain

Sumène Artense communauté

21, rue du Calalet • 15240 SAIGNES

☎ 06 49 56 64 93 • 04 71 40 62 66

✉ deveco@sumene-artense.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉSENTATION DE L'AIDE.....	3
Critères de l'aide	4
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION.....	7
Présentation du projet :	7
Budget prévisionnel	8
Déclaration sur l'honneur	10

PRÉSENTATION DE L'AIDE

Dossier à retourner au siège de Sumène Artense communauté

La politique de développement économique d'intérêt communautaire, offre la possibilité de mettre en place des actions d'accompagnement auprès de commerçants ou groupement de commerçants qui œuvrent dans la programmation d'évènement économique à rayonnement intercommunale.

Dans ce cadre Sumène Artense communauté souhaite soutenir les commerçants ou groupement de commerçants de son territoire impliqués dans une dynamique locale en participant au financement des prestations techniques de leur manifestation, poste de dépense essentiel à la réussite et à la sécurité des évènements et par la mise à disposition éventuelle du matériel de la communauté de communes : scène mobile, gradins, colonne de tri mobile... Sumène Artense communauté s'engage également à communiquer sur les évènements soutenus par le biais de la page Facebook Sumène Artense et par mailing.

Les éléments pouvant être pris en charge par Sumène Artense communauté sont les suivants :

- location et installation de matériel son et lumière
- location et montage de barnum plafonné à 5 000€
- mise à disposition scène mobile, gradins, bancs gigogne
- mise à disposition de mange-debout, tables, grilles d'exposition
- mise à disposition de colonnes de tri mobile et contenants
- prise en charge des éléments de communication. Le plancher est fixé à 100€ et le plafond de l'aide est fixé à 1 000€. Le candidat peut proposer des éléments de communications spécifiques soumis à validation par la commission économie.
 - **Évènement ultra local (Sumène Artense/Bort)**
 - 80 affiches A3 recto quadri sur 135g couché brillant
 - 500 flyers A5 recto verso sur 135g couché brillant
 - 1 bâche quadri recto avec œillets tous les 50cm 250mx90cm
 - **Évènement élargi (portée Sumène Artense/Bort et territoires voisins Mauriac / Riom es Montagnes / Ussel)**
 - 250 affiches A3 recto quadri sur 135g couché brillant

- 3000 flyers A5 recto verso sur 135g couché brillant
- 4 bâches quadri recto avec œillets tous les 50cm 250mx90cm
- spot radio : 150€
 - **Gros évènement (portée plus importante ex diffusion C'mouvoir)**
- 400 affiches A3 recto quadri sur 135g couché brillant
- 5000 flyers A5 recto verso sur 135g couché brillant
- 4 bâches quadri recto avec œillets tous les 50cm 250mx90cm
- 25 cache poteau 80x60cm (comprenant les deux faces en impression quadri)
- publicité réseaux sociaux : 50€
- spots radio : 300€

Les objectifs de cet appel à projet sont :

- de poursuivre le développement économique du territoire par son animation
- de reconnaître la dynamique locale et revitaliser le territoire
- d'encourager les actions porteuses de l'économie locales et inciter par ce biais la consommation de produits locaux
- de drainer du flux sur le territoire
- Promouvoir l'offre de proximité proposée à la population sur le territoire
- Si cette action a déjà été réalisée au cours des années précédentes, cette dernière doit valoriser les axes d'amélioration présentés au bilan en N-1

Il est cependant essentiel que ces évènements favorisent le développement d'une offre commerciale qualitative et diversifiée au profit des commerçants, hébergeurs touristiques et toute autre activité économique à vocation commerciale de Sumène Artense.

Critères de l'aide

Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une aide de Sumène Artense communauté, votre projet doit répondre à plusieurs critères :

- Avoir son siège sur le territoire de Sumène Artense communauté
- Proposer un événement commercial à notoriété intercommunale
- Être organisé par un commerçant ou groupements de commerçants locaux.
- Présenter un budget prévisionnel intégrant l'ensemble des dépenses techniques, communication, ... supérieures à 1000€

- Avoir un impact social sur le territoire
- S'inscrire dans une démarche de sensibilisation et/ou d'accompagnement des commerçants à la transition écologique et solidaire de leur mode d'approvisionnement, de production et de fonctionnement autour des thématiques suivantes :
 - accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire
 - réduction de la production de déchets et optimisation du traitement et tri des déchets (mise à disposition de colonne de tri mobile)
 - développement de l'économie circulaire et du réemploi
 - le développement, la mise en valeur des produits locaux et des filières locales
 - logistique urbaine et livraison verte
 - sobriété énergétique
 - projets en faveur des commerces solidaires et/ou inclusifs (accueil de publics précaires, dons d'invendus, etc) s'inscrivant dans la durée.
- Le commerçant ou groupement de commerçants (association de commerçants comprises, ces dernières seront prioritaires dans le cadre de cet appel à projet) peuvent proposer un à deux projets maximum chaque année, selon les critères ci-dessus. Toutefois, la commission priorisera ses choix selon l'enveloppe budgétaire allouée, les projets ponctuels et innovant sur le territoire.

Dans le cadre de cet appel à projet sont exclus :

- Le financement du fonctionnement habituel du commerce
- Les marchés hebdomadaires
- Les marchés de pays estivaux
- Les comices agricoles

La commission économie se réunira dans un délai de 3 mois après le dépôt des dossiers pour proposer au Conseil Communautaire les événements soutenus par Sumène Artense communauté.

Les événements soutenus devront être intégrés dans leur communication :

« ... organisé(e) en soutien avec Sumène Artense communauté »

La subvention sera calculée sur le montant des dépenses éligibles HT, à hauteur de 10 %.

La subvention est plafonnée à 5 000€.

Une seule subvention pourra être attribuée par an par projet.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom – Dénomination :

Numéro SIRET :

Nom – Prénom du/de la représentant(e) légal(e) :

Adresse du siège :

Courriel :

Téléphone :

Présentation du projet :

- Présentation de l'évènement : objectifs, programmation

- La nature et objectifs des dépenses concernées par la demande de subvention :
(Date, lieux, descriptif et Joindre le(s) devis ou les factures acquittées, datant de 2024)

- Le public bénéficiaire du projet (caractère gratuit ou payant pour le spectateur)

/participant...) :

- Les partenaires

Association(s)/structure(s) impliquée(s) dans le projet, autres partenaires financiers sollicités :

Budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

**Le total des dépenses(charges) doit être égal au total des recettes(produits)
La participation intercommunale ne pourra excéder 50 % du budget global**

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	

Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex- CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

TOTAL		TOTAL
--------------	--	--------------

Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (*nom et prénom*) représentant(e) légal(e) de l'entreprise

- certifie que l'entreprise est régulièrement déclarée (joindre impérativement la copie des statuts)
- certifie que l'entreprise est en règle au regard de l'ensemble des obligations administratives et des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics (dans la colonne « recettes » du budget prévisionnel), ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de (*indiquer le montant en €*) : _____
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'entreprise :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le _____ à _____

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.